



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yser

Commission Locale de l'Eau



**Rapport d'activités 2016 de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yser**

**Mémoire justificatif**

**Version validée par la  
CLE le 8 décembre 2016**



**Convention n° 12 242 – Animation du SAGE de l'Yser**

*« Réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN) »*



## Sommaire

Introduction : .....	1
Méthode d'évaluation : .....	1
1. Objectifs : .....	2
2. Organisation des Commissions Thématiques : .....	3
3. Réunions .....	5
- Réunions organisées dans le cadre de l'élaboration du SAGE de l'Yser : .....	5
- Autres participations : .....	5
- Rencontres individuelles : .....	6
4. Etudes et travaux : .....	7
- Etudes hydrauliques : .....	7
- Restauration des milieux naturels : .....	8
- Qualité de l'eau : .....	11
5. Communication : .....	12
6. Evaluation .....	14
7. Objectifs 2017 : .....	19

*Dans le cadre de la convention n° 12 242, le présent rapport fournit un mémoire des réalisations de l'année 2016 dans le cadre de l'élaboration du SAGE de l'Yser.*

## ***Introduction :***

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Yser est en phase d'élaboration depuis novembre 2006. La Commission Locale de l'Eau (CLE) est donc en charge d'élaborer ce document de gestion de l'eau en concertation avec les différents acteurs du territoire.

Cette démarche passe par trois missions principales :

1. Assurer une concertation locale permettant de partager les constats et de définir, avec l'ensemble des acteurs du territoire, la stratégie d'actions du SAGE ;
2. Communiquer autour des enjeux afin de fédérer les acteurs et de faciliter la mise en œuvre du programme d'actions auprès du grand public ;
3. Construire les documents du SAGE de l'Yser en concertation avec les acteurs locaux :
  - a. Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ;
  - b. Règlement ;
  - c. Evaluation environnementale du SAGE.

Pour ce faire, la « gouvernance de l'eau » s'est construite autour de la CLE via la mise en place de commissions thématiques dédiées aux principaux enjeux du territoire et de groupes de travail permettant d'accompagner techniquement les réflexions associées à l'élaboration du SAGE.

Il s'agit également de répondre présent aux invitations dans les réunions préalables permettant une meilleure prise en compte des réflexions du SAGE dans les futurs aménagements.

Pour faire vivre le SAGE, la CLE doit mettre en place diverses formes de communication afin d'apporter une information technique aux acteurs du SAGE (retours d'expériences, réglementation, ...) et de toucher un public le plus large possible dans le but de faciliter la prise en compte des dispositions du SAGE une fois qu'il aura été approuvé.

Enfin, dans sa mission d'élaboration du SAGE, la CLE est chargée de rédiger les documents et de justifier ces choix dans sa politique de SAGE.

Ce rapport d'activités du SAGE développe un à un chacun de ces points, sur la période s'étalant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

## ***Méthode d'évaluation :***

Le présent rapport traite de l'activité de la CLE, c'est-à-dire le bilan des actions menées par la CLE pour faire fonctionner le SAGE de l'Yser.

Plusieurs tableaux récapitulatifs présenteront la charge de travail de la CLE : différentes missions, activité administrative, participation aux différentes réunions, mission d'élaboration du SAGE.

## **1. Objectifs :**

Pour l'année 2016, la CLE s'était fixée comme objectifs principaux de :

1. Conception et impression des documents du SAGE ;
2. Rédaction et diffusion d'un document synthétique de vulgarisation des documents du SAGE à destination des acteurs de l'eau ;
3. Préparation, organisation et suivi de l'enquête publique ;
4. Mise en œuvre des premières actions du SAGE ;
5. Suivi de la mise en œuvre du PAPI d'intention de l'Yser ;
6. Accompagnement de l'USAN dans la mise en œuvre du plan de gestion écologique de l'Yser ;
7. Assurer la mise à jour du site Internet Gest'eau ;
8. Constitution et finalisation des brochures associées à :
  - a. La gestion des risques d'inondation ;
  - b. La qualité des eaux de l'Yser.

En plus de ces objectifs politiques fixés par la CLE, le secrétariat technique est tenu d'aborder les questions suivantes dans le cadre de sa convention financière :

- Engager le travail de classification des zones humides comme défini dans la disposition A.9-4 du SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 ;
- Mener à bien la caractérisation des zones à enjeu environnemental relatives à l'assainissement non collectif conformément à la disposition A-1.2 du SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 ;
- Accompagner la mise en œuvre du PAPI d'intention de l'Yser ;
- Réaliser le cahier des charges relatif à l'étude sur l'inventaire des rejets sur l'Yser ;
- Promouvoir en partenariat avec l'Agence de l'Eau, la mise en œuvre de la charte de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires au niveau des collectivités du territoire ;
- Suivre les aménagements de lutte contre les ruissellements en zone agricole sur le Mont Ballenberg (communes de Rubrouck et Noordpeene) ;
- Continuer les prospections techniques et foncières en vue de l'aménagement de ZEC en amont de Wormhout, Steenvoorde et Arnèke ;
- Mettre à jour le site Gest'eau.

L'état d'avancement de chacune de ces opérations contractuelles est annexé à la fin de ce rapport d'activités.

Les objectifs politiques de la CLE ont été partiellement atteints malgré le travail de la CLE sur la période allant de janvier 2016 à décembre 2016.

En effet, après la finalisation de la consultation administrative et l'examen du SAGE de l'Yser en Comité de Bassin Artois-Picardie le 11 décembre 2015, la CLE a discuté des remarques issues de la consultation administrative et ajusté ses documents le 16 décembre 2015. La sollicitation de l'ouverture de l'enquête publique auprès des services préfectoraux a été envoyée le 26 janvier 2016. Cette enquête s'est ainsi tenue du 25 avril au 27 mai 2016 et a été dématérialisée sur Internet. La CLE s'est réunie à deux reprises afin d'intégrer l'ensemble de ces remarques. Suite à l'intégration des ajustements validés par la CLE, un courrier de sollicitation de l'arrêté préfectoral a été adressé aux services de la Préfecture le 18 août 2016.

Dans l'attente de cet arrêté, les opérations associées à la conception et à l'impression de la version définitive des documents de SAGE, à la rédaction et à la diffusion d'un document synthétique de vulgarisation des documents du SAGE ainsi que la mission de mise en œuvre des premières mesures du SAGE n'ont pu être que partiellement atteintes.

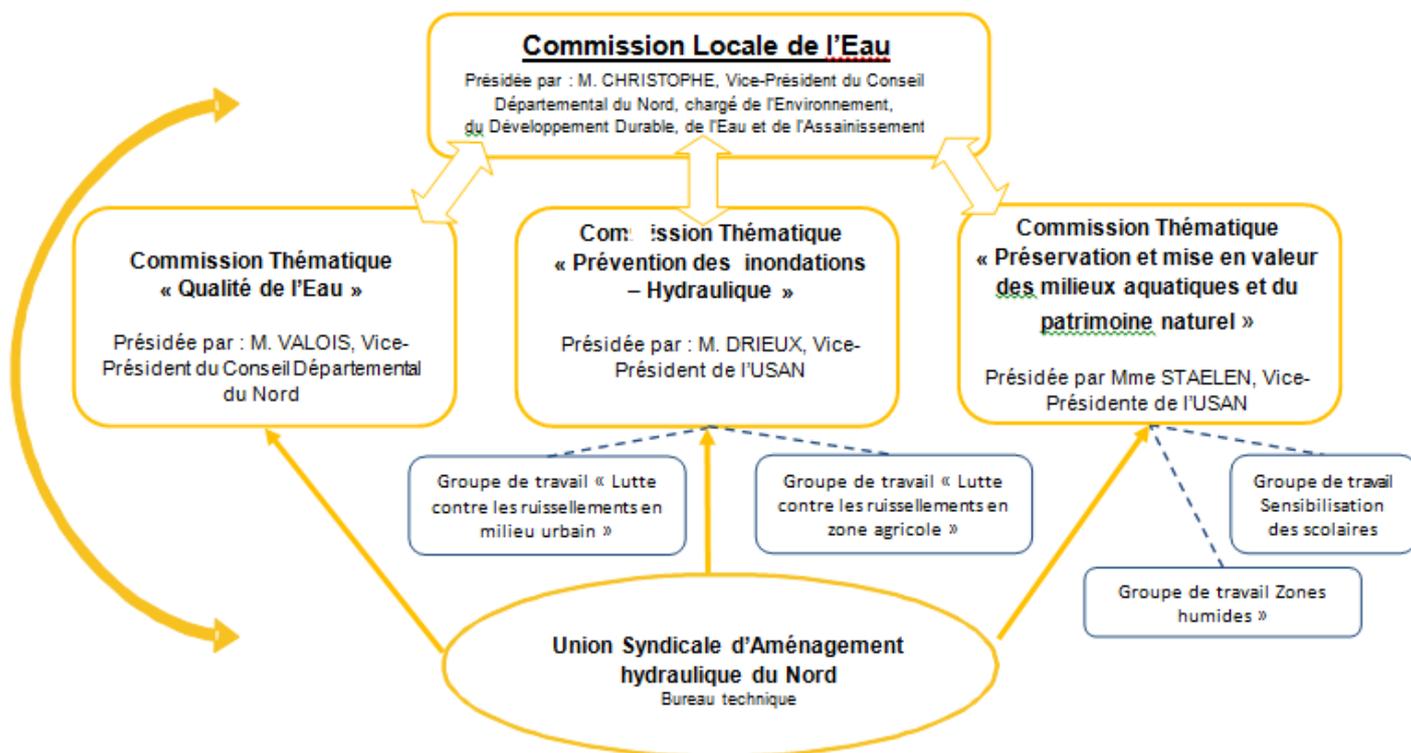
Le suivi de la mise en œuvre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) d'intention de l'Yser a été assuré par le secrétariat technique de la CLE et une proposition de brochure de sensibilisation sur la gestion des risques est en cours d'élaboration. S'agissant de la brochure évoquée sur la qualité de l'eau de l'Yser et de ses affluents, celle-ci sera constituée en 2017.

D'autre part, les travaux de la CLE ont permis d'avancer sur l'élaboration d'un plan de communication pour la mise en œuvre du SAGE.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser est donc en voie d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixée pour l'année 2016.

## ***2. Organisation des Commissions Thématiques :***

Le schéma d'organisation des Commissions Thématiques reste le même qu'auparavant. Faute de cofinancements suffisants, l'activité du groupe de travail spécifique sur la sensibilisation des scolaires en lien avec la Commission Thématique « Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel » après décision de la Commission Locale de l'Eau, le 6 novembre 2007, est en suspens dans l'immédiat.



### 3. Réunions

#### - Réunions organisées dans le cadre de l'élaboration du SAGE de l'Yser :

<b>Avril</b>	27/04 :	<b>Réunion publique de lancement de l'enquête publique sur les documents du SAGE de l'Yser – Steenvoorde</b> <b>Enquête publique qui s'est étalée du 25 avril au 27 mai 2016</b>
<b>Juin</b>	15/06	<b>Bureau de la CLE du SAGE de l'Yser – Noordpeene</b> ✓ <i>Bilan des remarques issues de l'enquête publique</i>
	15/06	<b>Réunion de la CLE du SAGE de l'Yser - Noordpeene :</b> ✓ <i>Validation du compte rendu de la CLE du 16 décembre 2015</i> ✓ <i>Bilan des remarques issues de l'enquête publique (grand public)</i> ✓ <i>Rapport d'activités 2015 de la CLE</i>
<b>Juillet</b>	06/07	<b>Réunion de la CLE du SAGE de l'Yser – Wormhout :</b> ✓ <i>Validation du compte rendu de la CLE du 16 décembre 2015</i> ✓ <i>Bilan des remarques issues de l'enquête publique (commission d'enquête)</i>
<b>Novembre</b>	03/11	<b>Bureau de la CLE du SAGE de l'Yser – Hondshoote :</b> ✓ <i>Plan de communication de la CLE du SAGE de l'Yser</i>
	15/11	<b>Commission thématique « Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel » - Steenvoorde :</b> ✓ <i>Mise en compatibilité du SAGE avec la doctrine A-9.4 du SDAGE Artois-Picardie</i>
<b>Décembre</b>	08/12	<b>Réunion de la CLE du SAGE de l'Yser - Ledringhem :</b> ✓ <i>Validation du compte rendu de la CLE du 6 juillet 2016</i> ✓ <i>Rapport d'activités 2016 de la CLE</i>

Les comptes rendus et diaporamas des réunions sont joints en annexe.

#### - Autres participations :

<b>Janvier</b>	05/01 : Point sur les actions de faucardement en lien avec la mise en œuvre du plan de gestion de l'Yser
<b>Février</b>	18/02 : Rencontre EPF et mairie de Steenvoorde en vue de la création d'un corridor écologique sur la Rommel Becque
	19/02 : Réunion publique en lien avec l'ouverture de l'enquête publique sur le plan de gestion de l'Yser
<b>Mars</b>	01/03 : Réunion ORQUE : AEAP - USAN
	03/03 : Réunion sur la déclinaison des SAGE et du SDAGE dans les documents d'urbanisme - Agence urbanisme de Saint-Omer
	07/03 : Réunion de coordination Chambre d'Agriculture – USAN sur la lutte contre les ruissellements en zone agricole sur le bassin versant de l'Yser
	23/03 : Préparation de l'enquête publique du SAGE de l'Yser en DDTM
	23/03 : Réunion de travail – élaboration SCoT Flandre intérieure
<b>Avril</b>	29/03 : Réunion de travail – élaboration PLUi CCFI
	07/04 : Réunion à Esquelbecq sur l'entretien de l'Yser et les défenses de berges à envisager (nouveau maire – sensibilisation sur les enjeux du SAGE)
	12/04 : Visite de terrain avec la commission d'enquête - présentation du bassin versant de l'Yser
	19/04 : Réunion de présentation des résultats des études préliminaires – ZEC de Terdghem
	22/04 : Groupe de travail « Zones humides et SAGE » - DREAL Hauts de France
	26/04 : Commission de bassin de l'Yser (représentation géographique de l'USAN)

<b>Juin</b>	15/06 : Réunion de préfiguration de la GEMAPI USAN – CCFI 15/06 : Journée finale de sensibilisation des scolaires aux enjeux de l'eau (demi-journées à Nieuwpoort et Diksmuide) 17/06 : Réunion suite aux inondations de juin 2016 – mairie de Godewaersvelde 18/06 : Réunion sur la RNR du Vallon de la Petite becque à Herzele
<b>Juillet</b>	04/07 : Réunion ZEC – zones humides et doctrine « ERC » 06/07 : Rendez-vous AEAP – USAN sur la lutte contre les ruissellements en zone agricole 08/07 : Rendez-vous sur la Vleter becque avec la Fédération de pêche 29/07 : Rendez-vous Agence de l'eau en vue de la conduite de l'étude « rejets »
<b>Août</b>	25/08 : Rencontre CEN – USAN par rapport à la RNR du Vallon de la Petite becque et à la mise en œuvre des actions « zones humides » du SAGE
<b>Septembre</b>	01/09 : Réunion Noordpeene – Arnèke suite aux inondations de juin 2016 12/09 : Rencontre Paul CHRISTOPHE – point SAGE Yser 13/09 : Réunion avec la Chambre d'Agriculture en vue de la mise en œuvre d'une action de concertation agricole afin de réduire les ruissellements en zone agricole – mairie de Godewaersvelde 14/09 : Restitution de la phase avant-projet de l'étude de maîtrise d'œuvre en vue de la création de ZECs à Terdeghem 20/09 : Réunion avec la Chambre d'agriculture Nord – Pas de Calais afin de prioriser les actions de lutte contre les ruissellements en zone agricole 21/09 : formation Idéal connaissance « Tableau de bord des SAGE » 30/09 : Rendez-vous avec des riverains de l'Ey becque en vue de la mise en œuvre du plan de gestion de l'Yser
<b>Octobre</b>	05/10 : Réunion à Arnèke concernant l'opération d'aménagement foncier en cours 13/10 : Bureau + comité syndical de l'USAN 14/10 : Rencontre de l'EPF à Arnèke en vue de la création d'une ZEC 18/10 : Réunion du groupe de travail associé à la définition d'un cahier des charges pour la conduite de l'étude « rejets » 21/10 : réunion de concertation consacrée à l'élaboration d'un zonage pluvial sur la commune de Godewaersvelde
<b>Novembre</b>	03/11 : Réunion ZEC – zones humides et doctrine « ERC » 08/11 : Commission de bassin de l'Yser (représentation géographique de l'USAN) 14/11 : Réunion publique suite aux inondations de juin 2016 - Noordpeene 22/11 : Réunion de concertation agricole en vue de l'aménagement de ZECs sur Terdeghem 28/11 : Réunion technique en vue de la mise en œuvre d'aménagements permettant de protéger Noordpeene contre les inondations
<b>Décembre</b>	05/12 : Réunion de travail pour la création d'un zonage pluvial sur Godewaersvelde 06/12 : Réunion sur le zonage pluvial à l'Agence de l'Eau 07/12 : Point avec la CCFI sur le diagnostic environnemental du territoire en vue de l'élaboration du PLUi 13/12 : Réunion de concertation sur le faucardement et la lutte contre les inondations à Arnèke 19/12 : Réunion suite aux inondations de juin 2016 à Rubrouck 20/12 : Rencontre avec la SAFER pour la mise en œuvre du PAPI de l'Yser

- **Rencontres individuelles :**

- Président du SAGE et Vices-Présidents
- Agence de l'Eau Artois-Picardie, Services Assainissement, Chambre d'agriculture
- Animateurs (-rices) de SAGE voisins
- Maires du bassin versant de l'Yser
- Délégués de l'USAN
- Département du Nord
- Région Nord - Pas de Calais
- NOREADE
- ...

#### 4. Etudes et travaux :

##### - Etudes hydrauliques :

###### Rappels :

*Dans le cadre de la définition de sa stratégie de lutte contre les inondations la CLE du SAGE de l'Yser a réalisé entre 2009 et 2012 une étude hydraulique sur l'ensemble de son bassin versant. L'étude a permis de créer un modèle informatique du fonctionnement hydraulique du bassin versant de l'Yser à l'aide duquel le bureau d'études a proposé des scénarios d'aménagements en intégrant l'étude de la restauration des méandres de la basse vallée de l'Yser. Dans l'optique de réaliser des aménagements permettant d'améliorer la protection des biens et des personnes et afin d'obtenir un co-financement de ces opérations le plus important possible (80%), l'USAN a déposé un dossier de candidature à l'appel à projets PAPI d'intention. Ce dossier a été labellisé par la Commission Mixte Inondation en avril 2014 et permet d'obtenir un co-financement pour la réalisation d'une analyse des coûts et des bénéfices (dommages évités) de trois scénarios d'aménagement du territoire.*

##### ➤ Conduite d'une analyse multicritères (AMC) sur le bassin versant de l'Yser :

L'étude menée entre 2009 et 2012 n'ayant pas permis d'arrêter un programme d'aménagements de zones d'expansion de crues, l'USAN a lancé en 2014 une consultation des entreprises afin de conduire une analyse multicritère. Cette étude confrontera la mise en œuvre d'aménagements de lutte contre les inondations aux enjeux de santé humaine, d'environnement, de patrimoine culturel et d'économie du territoire (analyse coûts-« bénéfices » (dommages évités) des projets d'aménagements). Cette analyse s'avère par ailleurs indispensable à l'octroi des financements de l'Etat pour la réalisation des travaux de création de ces ZEC. Une évaluation de la faisabilité foncière de la création de ces aménagements accompagnera cette étude. Cette opération a été attribuée au bureau d'études EGIS-Eau et les premières rencontres techniques ont été organisées en décembre 2014.

Cette démarche est portée par l'USAN et est conduite dans le cadre de l'appel à projet PAPI d'intention (labellisée en Commission Mixte Inondations en avril 2014). Elle percevra en conséquence des financements de l'Etat et constituera un outil d'aide à la décision permettant de finaliser le programme d'actions en vue du dépôt d'une candidature à l'appel à projet PAPI complet (travaux).

A ce jour et après de nombreux allers-retours entre les services de l'Etat et le bureau d'études, ce dernier propose toujours à la validation du comité technique le calage du modèle hydraulique obtenu. Une fois les premières propositions d'aménagements transmises, celles-ci seront soumises à la SAFER pour qu'une étude foncière puisse être conduite sur ces secteurs. Le croisement de l'ensemble des informations recueillies doit permettre de définir un programme d'aménagements à soumettre à la labellisation de l'Etat pour l'obtention de financements (PAPI « complet »).

➤ Aménagements de lutte contre les ruissellements en zone agricole :

Dans le cadre de la mise en œuvre des grandes orientations du SAGE, la Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais poursuit, en collaboration avec l'USAN, ses opérations de sensibilisation et de mobilisation auprès du monde agricole afin de lutter contre les ruissellements. Les aménagements convenus avec la profession sur le site du Mont Balenberg ont fait l'objet d'une enquête publique en mars 2016 et seront implantés à l'hiver prochain.

Suite aux inondations du mois de juin 2016, une nouvelle concertation est organisée sur le secteur de Godewaersvelde.

Enfin, avec le recrutement d'un technicien érosion en janvier 2017, l'USAN s'est dotée de moyens d'actions supplémentaires pour offrir une réponse rapide aux riverains touchés par des inondations par coulées de boues. De nombreuses rencontres et concertation ont ainsi été menées en interne notamment sur Oudezele, Arnèke, Noordpeene, ...

➤ Lutte contre les ruissellements en milieu urbain :

Après l'important travail de communication et de sensibilisation entrepris en 2014 auprès des communes du territoire afin de lutter contre les ruissellements en milieu urbain, le secrétariat technique de la CLE, dans le cadre du montage par l'USAN d'un dossier de candidature à l'appel à projet Interreg, a sollicité la participation de la CCFI en vue de la réalisation d'un zonage pluvial sur la commune de Steenvoorde. Ce projet a été labellisé par l'Europe et sera lancé en 2017 par la CCFI.

Suite aux inondations du mois de juin 2016, un projet de zonage pluvial est également à l'étude sur la commune de Godewaersvelde en complément des opérations de lutte contre les ruissellements en zone agricole engagées.

Les interventions du secrétariat technique de la CLE lors des réunions de PLU permettent également une meilleure prise en compte de ces problématiques lors de l'élaboration / révision des documents d'urbanisme.

➤ Création de zones d'expansion de crues « pilotes » sur le bassin versant de l'Yser :

Au vu de l'urgence de certaines situations, le bureau de la CLE du SAGE de l'Yser a décidé de mettre en place des zones d'expansion de crues le plus rapidement possible en amont des secteurs d'Arnèke, de Steenvoorde et de Wormhout.

Ces opérations ont donné lieu à de nombreuses réunions en 2014 et 2015 qui devaient déboucher, pour chacune d'entre elles sur des dépôts de dossiers réglementaires en 2016. Pour des raisons d'évolutions de certaines contraintes réglementaires et du fait du retard enregistré par le bureau d'études en charge de l'AMC, le dépôt de ces dossiers est reporté au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

- **Restauration des milieux naturels :**

➤ Plan de Gestion Ecologique (PGE) de l'Yser :

Après la validation des objectifs et du programme d'actions associé à ce PGE par le syndicat de l'Yser en décembre 2013, les bureaux d'études mandatés par l'USAN ont déposé les pièces réglementaires associées à ces opérations en Police de l'Eau en avril 2014. Après

plusieurs allers-retours avec les services de Police de l'Eau, ce dossier a été soumis à enquête publique au cours du premier semestre 2016 et a été validé par arrêté préfectoral à la fin du mois de septembre 2016. Ce plan de gestion est donc en phase de mise en œuvre.

Pour rappel, ce plan constitue une liste d'actions opérationnelles permettant d'atteindre le bon état hydromorphologique de l'Yser tout en n'aggravant pas le risque d'inondation sur le territoire. Ce Plan de Gestion Ecologique prévoit notamment l'aménagement des effondrements de berges, la création d'abreuvoirs pour le bétail, la mise en place de zones de frayères et précise les méandres sur lesquels des opérations de restauration pourront être entreprises.

Ce plan de gestion intègre également l'ensemble des actions d'entretien courant (faucardage) du bassin versant de l'Yser.

Des premières rencontres ont eu lieu en 2016 afin de préparer la mise en œuvre de certaines actions (défenses de berges, abreuvoirs, ...).

➤ Inventaire des zones humides :

Rappels :

Code de l'environnement : article L211-1

La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau vise à assurer :

« 1° La prévention des inondations et la **préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides** ; ... »

Code de l'environnement : article L211-1

« ...On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année... »

Décret n° 2007-135 du 30 janvier 2007 en application de la loi DTR précise les critères de définition et de délimitation des zones humides comme suit :

« Les critères à retenir pour la définition des zones humides [...] sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique.

En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide. »

Arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009

« Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

- Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans l'arrêté ;
- Sa végétation, si elle existe, est caractérisée :
  - Soit par des espèces indicatrices des zones humides (Liste d'espèces figurant dans l'arrêté) ;
  - Soit par des communautés d'espèces végétales dénommées habitats, caractéristiques de zones humides (Liste d'Habitats figurant dans l'arrêté) ».

**SDAGE Artois-Picardie (2016-2021) :**

*Le SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 apporte pas mal d'évolutions dans l'approche que doivent adopter les SAGE sur la thématique des zones humides.*

*Ainsi, la disposition A-9.4 du SDAGE impose aux SAGE d'imposer les actions à mener sur les zones humides des SAGE :*

- zones où des actions de restauration/réhabilitation sont nécessaires,*
- zones dont la qualité sur le plan fonctionnel et de la biodiversité est remarquable et pour lesquelles des actions particulières de préservation doivent être menées ;*
- zones qui permettent le maintien et le développement d'une agriculture viable et économiquement intégrée dans les territoires et la préservation des zones humides et de leurs fonctionnalités.*

***La déclinaison de cette disposition dans les documents de SAGE a donné lieu à une recommandation du Comité de bassin Artois-Picardie à l'issue de la consultation administrative. L'élaboration des documents de SDAGE et du SAGE de l'Yser ayant été quasi-simultanée, la CLE s'est engagée à intégrer cette disposition dans les trois ans suivant l'approbation du SAGE par arrêté préfectoral.***

Rappels sur l'inventaire des zones humides du SAGE de l'Yser :

Conduit en 2009, l'inventaire des zones humides du SAGE de l'Yser a été réalisé à la parcelle à partir de l'identification d'espèces végétales hygrophiles. Ce document de travail a été soumis à la consultation des communes et a été validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser le 20 avril 2010 en tenant compte des remarques formulées au cours de la consultation communale.

L'intégration de ces remarques imposait la mise en œuvre d'une expertise complémentaire dont le principe a été validé lors de la CLE du 07 octobre 2010. Celle-ci avait notamment pour objectifs :

- de juger du caractère humide des parcelles que les communes ont souhaité ajouter à l'inventaire,
- de recenser aux stricts contours naturels les zones humides ayant fait l'objet de remarques,
- d'évaluer les fonctionnalités des zones humides recensées afin de définir les mesures de gestion à associer à la préservation de ces zones humides dans les documents du SAGE.

Cette étude a commencé en juin 2011 et a d'ores et déjà permis de classer les zones humides en groupes de zones humides prioritaires / non prioritaires et de proposer des mesures de gestion de ces zones humides dans les documents du SAGE. Ces mesures ont été présentées à la commission thématique « Milieux naturels » de novembre dernier. Cette étude s'est clôturée en début d'année 2014.

**Une réunion de la commission thématique « Préservation et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine naturel » a d'ores et déjà été organisée afin d'envisager les conditions d'intégration de cette disposition A-9.4 du SDAGE.**

- **Qualité de l'eau :**

Rappel :

Suite au contrôle d'enquête mené en 2008 à la demande des autorités flamandes, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a suggéré le lancement d'une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sur le bassin versant de l'Yser. Cette ORQUE a donné lieu à la réalisation d'un Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP) afin de lutter contre les pollutions ponctuelles et diffuses générées par les activités anthropiques du territoire. Première étape de cette ORQUE, le DTMP vise à dresser un inventaire de toutes les sources potentielles de pollution : agricoles, artisanales, communales et domestiques ou industrielles... Ce DTMP a été finalisé en 2013 avant d'être intégré au programme d'actions du SAGE de l'Yser validé par la CLE et soumis à l'ensemble des procédures administratives décrites précédemment..

- Diagnostic des pratiques phytosanitaires des gestionnaires d'espaces publics :

Pour rappel, un rapport provisoire du diagnostic des pratiques phytosanitaires des gestionnaires d'espaces publics a été dressé. Ce projet de rapport caractérise les pratiques phytosanitaires d'espaces du bassin versant de l'Yser et propose un ensemble de préconisations destinées à améliorer ces pratiques. Un bon nombre de ces préconisations ont été reprises dans le PAGD et le programme d'actions du SAGE de l'Yser.

- Diagnostic des activités industrielles et artisanales :

Dans le même temps, un recensement de l'ensemble des activités industrielles et artisanales a été établi. En collaboration avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, certains de ces secteurs d'activités ont été identifiés comme étant les plus susceptibles d'impacter la qualité des eaux de surface. Un programme d'actions consacré à ces activités a été élaboré en 2014. Un bon nombre de ces préconisations ont été reprises dans le PAGD et le programme d'actions du SAGE de l'Yser.

- Diagnostic d'exploitations agricoles :

Le diagnostic d'exploitations agricoles a été lancé en octobre 2012. Au 1<sup>er</sup> octobre 2013, 100 exploitations ont bénéficié d'un diagnostic complet (site et parcelles). Ces diagnostics ont permis de dresser un constat des pratiques agricoles sur le bassin versant de l'Yser et de proposer un projet de programme d'actions opérationnel sur le volet agricole. Des réunions de concertation avec la commission thématique « Qualité » du SAGE et avec les syndicats agricoles ont été organisées afin de finaliser et valider ce programme d'actions. Cette validation fut effective le 27 mars 2013 au cours de la réunion de la commission thématique « Qualité », comité de pilotage de cette ORQUE.

Une réunion publique de présentation du programme d'actions a été organisée en juin 2013 afin de finaliser cette démarche et solliciter les candidatures en lien avec ce projet. A ce stade de la démarche, l'USAN s'interroge quant à l'adéquation de cette mission avec son champ de compétence actuel. Les discussions engagées afin d'identifier une structure porteuse pour mettre en œuvre ce programme d'actions restent en cours.

➤ Diagnostic de l'assainissement :

Le diagnostic de l'assainissement a été lancé en septembre 2011. Les données fournies par NOREADE ont été intégrées au sein du diagnostic de l'assainissement sur le bassin versant de l'Yser. Ce diagnostic a dû être complété par le **travail d'identification des zones à enjeu environnemental** actuellement en cours sur le bassin versant de l'Yser. Ces diagnostics ont été présentés en 2015 pour validation. Toutefois, au vu de l'hétérogénéité des données de contrôles de l'assainissement non collectif, la CLE a décidé de reporter à 2018 la réalisation de ce zonage. Le Comité de Bassin Artois-Picardie, à l'issue de la consultation administrative, a recommandé la conduite de cet inventaire des zones à enjeu environnementales dans les trois ans suivant l'approbation du SAGE. La CLE s'est engagée à travailler sur cette thématique dans ces délais.

➤ Campagnes d'analyses physico-chimiques :

Les trois campagnes d'analyse physico-chimique inscrites dans cette ORQUE ont été réalisées en juillet 2009, juillet 2010 et juin 2011. Les résultats de ces campagnes d'analyses ont été présentés en 2012.

L'ensemble des actions discutées dans le cadre de l'ORQUE ont été intégrées au programme d'actions du SAGE de l'Yser.

En plus de la conduite de cet inventaire des zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif, le Comité de Bassin Artois-Picardie a également suggéré, à l'issue de la consultation administrative, qu'une étude globale des rejets au milieu naturel soit engagée. La CLE s'est engagée lors de la réunion du 6 juillet 2016 à ce que celle-ci soit lancée dans l'année suivant l'approbation du SAGE par arrêté préfectoral.

## 5. *Communication :*

La communication du SAGE de l'Yser s'opère sur différents supports : les comptes rendus de réunion, la Lettre d'Information du SAGE de l'Yser, le Blog du SAGE de l'Yser ainsi que l'élaboration de brochures.

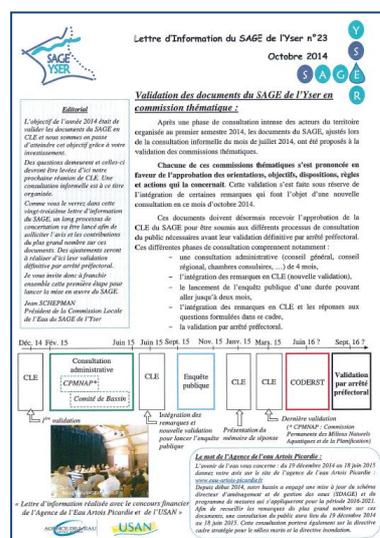
➤ *La Lettre d'Information du SAGE de l'Yser :*

En 2016, seul un numéro (Février) de la lettre d'information du SAGE a été édité et diffusé (à plus de 300 exemplaires) auprès :

- Des membres de la CLE ;
- Des membres des Commissions Thématiques ;
- Des membres du SIABY ;
- Des communes ;
- Des associations ;
- Des autres SAGE du bassin Artois-Picardie ;
- Des partenaires financiers et techniques.

La Lettre d'Information du SAGE de l'Yser est aussi téléchargeable sur internet par l'intermédiaire de Gest'eau ou du blog du SAGE de l'Yser.

Un seul exemplaire de la lettre d'information du SAGE a été produit en 2016 du fait des réflexions engagées sur le plan de communication de la CLE. Ce plan de communication revoit de façon assez globale les moyens et la façon de communiquer de la CLE. L'idée est, à la veille de la mise en œuvre du SAGE, d'envisager tous les dispositifs permettant de rendre les 50.000 habitants du bassin versant de l'Yser acteurs de la mise en œuvre du SAGE. Les dispositifs de communication en place (qui s'adressaient à seulement 350 acteurs) doivent donc nécessairement évoluer.



➤ **Le blog du SAGE de l'Yser :**

<http://sageyser.over-blog.com>

Le Blog a enregistré, au 2 décembre 2016, 1 684 connexions de visiteurs uniques (= nombre de personnes différentes ayant visité le blog durant une journée) au cours de l'année 2016.

19 766 visiteurs se sont rendus sur le blog depuis sa création pour suivre l'actualité du SAGE. 6 articles ont été publiés au cours de l'année 2016.

Parmi les changements enregistrés cette année dans la communication de la CLE, l'actualisation du site Internet de l'USAN a permis de créer une page d'actualités pour le SAGE. Celle-ci est active depuis le début du mois d'octobre 2016. Le contenu des articles disponibles sur le blog du SAGE a été récupéré et intégré à cette nouvelle page.

➤ **Les journées de sensibilisation :**

Aucune journée de sensibilisation n'a été organisée en 2016. Ces journées de sensibilisation seront reconduites dès 2017 dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication de la CLE.

➤ **Le projet de sensibilisation des scolaires :**

Rappel :

*Un groupe de travail spécifique présidé par Mme DEMOL a permis de créer avec les associations du territoire un projet pédagogique pour les classes de CE2 au CM2.*

*Le projet de sensibilisation des scolaires a été lancé officiellement le 21 octobre 2009.*

Ce projet concernait 12 classes de 6 écoles différentes du bassin versant de l'Yser regroupant ainsi environ 300 élèves.

Ce projet était décomposé de la façon suivante :

- animation en classe (1/2 journée),
- animation sur le terrain (1/2 journée),
- élaboration d'une production collective,
- restitution finale,
- journée finale de sensibilisation en Belgique (Blankaart et Diksmuide).

La convention établit avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Département du Nord prévoyait un financement de cette opération sur trois ans. Les discussions engagées avec ces partenaires en vue de la reconduction de cette opération ont mis en évidence une modification des politiques d'intervention financières de ces instances sur ce type de projet (co-financement maximum à 50% au lieu de 80% par le passé). La conduite de démarches auprès de l'Europe en vue d'un dépôt de dossier à l'appel à projet INTERREG V intégrant cette opération n'a pas permis d'obtenir d'autres co-financements pour équilibrer le budget de ce projet. Cette opération n'a donc pas été reconduite depuis septembre 2015.

## **6. Evaluation**

L'évaluation du SAGE de l'Yser pour l'année 2016 est fournie dans le tableau ci-après. Elle comprend le récapitulatif des objectifs de l'année écoulé, les moyens mis en œuvre et une évaluation du temps de travail par objectif.

Objectifs 2015 (janvier 15 – décembre 15)	Moyens mis en œuvre	Résultats	Remarques	Etat d'avancement
Animation de la CLE et des Commissions Thématiques	Réunion des Commissions Thématiques	<p><u>Nombre de réunions</u> : 1 <u>Taux de participation moyen</u> : 76 %</p> <p>- Présentation et proposition d'intégration de la disposition A-9.4 du SDAGE Artois-Picardie</p>		
	Réunion de CLE	<p><u>Nombre de réunions</u> : 3 <u>Taux de participation</u> : 54 %</p> <p>- Présentation des rapports d'activités 2015 et 2016 de la CLE du SAGE de l'Yser - Ajustements et validation des documents de SAGE (après enquête publique)</p>	Objectifs atteints	
	Bureau de la CLE	<p><u>Nombre de réunion</u> : 2 <u>Taux de participation</u> : 77,8 %</p> <p>- Positionnement du bureau vis-à-vis des remarques issues de l'enquête publique et de leur intégration dans les documents du SAGE - Présentation du projet de plan de communication</p>	Objectifs atteints	

Objectifs 2015 (janvier 15 – décembre 15)	Moyens mis en œuvre	Résultats	Remarques	Etat d'avancement
Coopération transfrontalière	Réunion de la Plate- forme transfrontalière Côte d'Opale- Dunkerque – Province Flandre Occidentale	<u>Nombre de réunions</u> : 0		
Suivi de dossiers techniques	Hydraulique	Organisation de réunions locales de concertation suite aux inondations de juin 2016. Suivi du PAPI d'intention de l'Yser porté par l'USAN Suivi des démarches de lutte contre les ruissellements (urbain et agricole) Ajustement des mesures à intégrer au SAGE		
	Milieux naturels	Ajustement des mesures à intégrer au SAGE. Suivi du PGE de l'Yser		
	Qualité de l'eau	Ajustement des mesures à intégrer au SAGE.		

Objectifs 2015 (janvier 15 – décembre 15)	Moyens mis en œuvre	Résultats	Remarques	Etat d'avancement
Communication / Sensibilisation	Le Blog du SAGE de l'Yser	1 684 connexions en 2016 <u>Nombre moyen de visiteurs</u> : 140,3 / mois <u>Nombre d'articles publiés</u> : 6		
	Lettre d'Information	1 numéro a été publié (février) Plus de 300 envois environ à chaque fois + mise à disposition sur internet		
	Projet de sensibilisation des scolaires	Ce projet a été mis en œuvre entre 2009 et 2015. Au total, plus de 1 000 enfants auront ainsi été sensibilisé aux enjeux de l'eau sur le territoire.		Faute de co-financements suffisants, ce projet n'est pas renouvelé pour les années à venir.

### ***Evaluation du temps passé par objectif :***

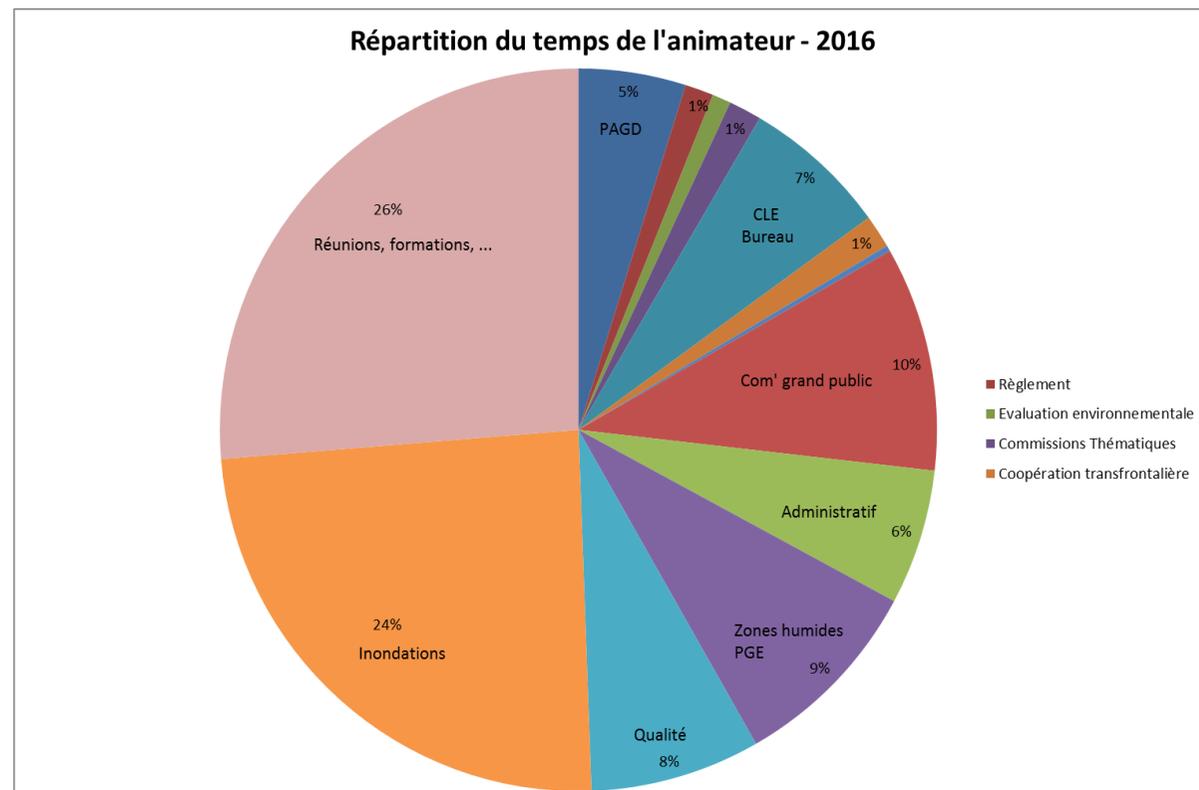
Le temps de l'animateur du SAGE de l'Yser a été découpé en 15 tâches.

Cette année, l'animation du SAGE, le démarrage de la mise en œuvre des actions du programme d'actions du SAGE et le suivi des dossiers techniques a représenté la plus grande partie du travail avec 41% du temps.

Le temps consacré à l'ajustement des documents de SAGE et aux réunions de concertation a été relégué en seconde position avec 16% du temps passé.

Enfin, la communication a également occupé une part importante du temps de travail avec 10% du temps.

A noter que la gestion administrative des dossiers (conventions, marchés publics...) a représenté, comme en 2015, 6% du temps de travail. La rubrique « autres » comptabilise le temps passé pour les réunions SDAGE, animateurs, formations ainsi que les réunions au sujet des autres projets sur le territoire. Cette rubrique reprend aussi le temps passé sur le terrain.



## **7. Objectifs 2017 :**

Voici ci-après les objectifs que proposent de se fixer la Commission Locale de l'Eau pour l'année 2017 :

1. Conception et impression des documents du SAGE ;
2. Rédaction et diffusion d'un document synthétique de vulgarisation des documents du SAGE à destination des acteurs de l'eau ;
3. Mise en œuvre des premières actions du SAGE ;
4. Construction du cahier des charges de l'étude « rejets » et suivi de sa mise en œuvre ;
5. Poursuite du travail d'intégration de la disposition A-9.4 du SDAGE ;
6. Définition de la méthode de définition des zones à enjeu environnemental de l'assainissement non collectif ;
7. Suivi de la mise en œuvre du PAPI d'intention de l'Yser et co-construction du dossier de candidature à l'appel à projets PAPI « complet » ;
8. Accompagnement de l'USAN dans la mise en œuvre du plan de gestion écologique de l'Yser ;
9. Assurer la mise à jour du site Internet Gest'eau ;
10. Mise en œuvre du plan de communication de la CLE.

**Annexe : Etat d'avancement des objectifs contractuels**

<b>Objectif contractuel</b>	<b>Etat d'avancement 08/12/2016</b>	<b>Objectif(s) 2017</b>
Engager le travail de classification des zones humides comme défini dans la disposition A.9-4 du SDAGE Artois-Picardie 2016-2021	Réunion de la commission thématique « Milieux naturels » : proposition d'une méthode de ventilation.	Finalisation de la ventilation dans les 3 catégories de zones humides du SDAGE
Mener à bien la caractérisation des zones à enjeu environnemental relatives à l'assainissement non collectif conformément à la disposition A-1.2 du SDAGE Artois-Picardie 2016-2021	Engagement de NOREADE à la finalisation des diagnostics d'installations d'assainissement non collectif avant la fin 2018.	Obtention de données de débit d'étiage permettant d'alimenter la méthode de définition des ZEE.
Accompagner la mise en œuvre du PAPI d'intention de l'Yser	Calage du modèle et finalisation de la phase 1 de l'AMC.	Dépôt du dossier de candidature PAPI complet
Réaliser le cahier des charges relatif à l'étude sur l'inventaire des rejets sur l'Yser	Réunion d'un groupe de travail associé à la définition du CCTP	Définition du CCTP et consultation des entrprises
Promouvoir en partenariat avec l'Agence de l'Eau, la mise en œuvre de la charte de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires au niveau des collectivités du territoire	/	Organisation d'une ou deux réunions de présentation avec communes et intercos en partenariat avec l'AEAP et la FREDON
Suivre les aménagements de lutte contre les ruissellements en zone agricole sur le Mont Ballenberg (communes de Rubrouck et Noordpeene)	Enquête publique suivie en 2016 Obtention de l'arrêté préfectoral	Piquetage Réalisation des travaux
Continuer les prospections techniques et foncières en vue de l'aménagement de ZEC en amont de Wormhout, Steenvoorde et Arnèke	DLE en cours d'élaboration sur Arnèke et Wormhout Opération de maîtrise d'œuvre au stade PRO sur Terdeghem	Dépôt des DLE Arnèke, Wormhout et Terdeghem
Mettre à jour le site Gest'eau	Ok	A poursuivre